

Une association qui veille au grain

Encore une cuvée exceptionnelle cette année, bravo à tous ! Les projets sélectionnés et publiés dans ce nouveau manuel de référence mettent brillamment en valeur le talent et la ténacité de nos membres. Ils sont également la preuve édifiante que les architectes font toujours autant appel aux produits et services de leurs multiples partenaires, à coup de quelques milliards de dollars par année.

Cette année sera celle d'une mise à niveau majeure des honoraires pour nos services d'architecture. L'AAPPQ va distribuer la nouvelle édition révisée du contrat tarif. Cette nouvelle mouture de notre tarif sera arrimée au tout nouveau tarif pan canadien, lancé par l'IRAC en 2009. L'Association a participé activement à la production de ce barème, afin de s'assurer que ses membres ne soient pas en reste dans l'ouverture des marchés interprovinciaux et qu'ils demeurent concurrentiels à l'échelle continentale.

Le niveau général d'augmentation des honoraires vous surprendra. Le besoin de rattrapage est encore plus surprenant. L'écart s'est creusé, au fil des années, non seulement avec nos collègues du reste du Canada, mais aussi, et encore plus, avec les professionnels et corps de métiers de chez nous, ici au Québec. La rémunération moyenne de la profession d'architecte se classe non seulement bonne dernière parmi toutes les professions, mais elle traîne honteusement derrière de nombreux métiers.

Le long glissement vers le bas de l'échelle salariale s'est amorcé il y a plusieurs décennies. Quant à nos responsabilités professionnelles et légales, elles ont suivi le chemin inverse. Loin d'avoir diminué, elles continuent de croître. Nous avons déjà reçu des honoraires décents pour nos services, justes et équitables, en regard du travail que nous accomplissons et des risques que nous encourons. D'ordinaire, la rémunération est proportionnelle au niveau de risque. Tous les investisseurs connaissent bien cette règle. Comment se fait-il que les architectes aient collectivement oublié cette règle ? Ce n'est pas une fatalité, et il n'est pas inscrit dans le code génétique des architectes qu'ils doivent accepter une rémunération en deçà de leur valeur et des risques qu'ils assument personnellement. Certains clients nous ont même dit éprouver de la gêne en voyant que leur architecte leur réclame aussi peu d'honoraires.

Qu'à cela ne tienne, vous avez une association qui veille au grain et qui, en votre nom et le plus souvent à votre insu, défend bec et ongle vos intérêts. Cette année encore, nous avons intercepté de nombreux appels d'offres qui ne respectent pas le nouveau règlement des appels d'offres basés sur la compétence, ainsi que d'autres, contraires à notre code de déontologie. Grâce à ses actions soutenues, l'Association a contribué d'une manière significative à réduire l'hémorragie des honoraires. Bon an, mal an, collectivement, nous conservons maintenant des milliers de dollars dans nos entreprises. Lorsque la réglementation municipale sera enfin harmonisée avec la provinciale, les économies seront encore plus grandes. À ce compte, investir dans la cotisation de l'AAPPQ est plus que rentable. Vous avez été nombreux à nous remercier de nos actions et tout aussi nombreux à nous suggérer d'augmenter votre cotisation, afin que nous puissions en faire encore davantage pour vous.

En gens d'affaires avertis, pour des honoraires réduits, les architectes devraient offrir des services réduits. Tous les autres gens d'affaires procéderaient ainsi. L'alternative serait de limiter les services et d'en réduire la qualité. Malheureusement, les architectes

sont des gens passionnés par leur travail. Ils se refusent à en diminuer la qualité, même au prix de leur santé financière. La qualité est non négociable. L'Association va continuer à défendre les valeurs de ses membres et leur droit à une rémunération juste.

Alain Fournier, architecte
Fournier Gersovitz Moss et associés architectes
Président de l'AAPPQ